



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

| | |
|--|---------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 35 |
| Nombre de votants: | 35 |
| Nombre de présents : | 25 |
| Convocations : | 11 JUIN 2025 |

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| - M. Christophe DELAMARE | Pouvoir à M. Pierre CAREL |
| - Mme Adeline POLLET | Pouvoir à Mme Laurence RENOUE |
| - M. Luc LESIEUR | Pouvoir à M. Clément THEODORE |
| - Mme Luce PANE | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE |
| - M. Stéphane BORD | Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR |
| - Mme Mathilde LESAGE | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA |
| - Mme Evelyne DENOYELLE | Pouvoir à Mme Edwige PANNIER |
| - Mme Lisa MADELEINE | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY |
| - M. Jean-Baptiste BARDET | Pouvoir à M. Benoît HEBERT |
| - Mme Sylvie FAURE | Pouvoir à Stéphane DELAHAYE |

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/48

OBJET : Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ Agent petite enfance

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Considérant :

- que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,
- la nécessité d'assurer les missions d'agent petite enfance au sein des structures Petite Enfance de la ville de Sotteville-lès-Rouen,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} août 2025, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques, filière Technique, afin d'assurer les missions d'agents petite enfance,

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE